

Montréal, le 11 avril 2007

Monsieur Bernard Généreux  
Président  
Fédération Québécoise des Municipalités  
2954, boulevard Laurier  
Bureau 560  
Québec (Québec) G1V 4T2

**Objet : Demande d'approbation d'une modification à la grille de pondération  
des critères non monétaires pour un second bloc d'énergie éolienne**  
**Notre dossier : R-3628-2007**

---

Monsieur Généreux,

La Régie de l'énergie accuse réception, en date du 11 avril 2007, de votre envoi du 28 mars 2007 dans le dossier mentionné en titre.

Conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, ces observations écrites ont été déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

Pour plus d'informations au sujet de ce dossier, vous pouvez consulter notre site internet à l'adresse [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) sur lequel seront ajoutés quotidiennement toutes les informations déposées tant par Hydro-Québec que par les groupes représentant les intérêts des consommateurs, des entreprises du secteur de l'énergie, des municipalités et des groupes environnementaux qui participent au processus d'audience de la Régie dans ce dossier.

Veillez agréer, Monsieur Généreux l'expression de nos sentiments distingués.

*non*  
*Véronique Dubois*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/pl

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3628-2007
PIÈCE NO: A-4
Date: 11/04/2007